

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 3 septembre 2013 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Louis-Georges Simard, Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Guy Simard et Rémi Beaulieu, sous la présidence de la mairesse, Élisabeth Hudon, formant quorum.

La conseillère Marie-Ève Michaud était absente.

1. Ouverture de la séance

La mairesse ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

13-09-01

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013

ATTENDU QUE le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil au moins deux jours avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des corrections à apporter au procès-verbal.

Aucune correction à apporter

13-09-02

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

- Au point 10 : Toujours en attente du rapport de LVM sur le glissement de terrain dans le chemin du Sud-de-la-Rivière.

5. Période de questions

Aucune question

6. Développement durable

Tel que requis par la Politique de développement durable adoptée par le conseil le 5 mars 2013, la mairesse énumère les actions des élus et des employés qui ont favorisé le développement durable à Rivière-Ouelle depuis la dernière séance publique :

- Installation de poubelles à canettes dans les endroits publics
- Transport en vélo
- Recyclage des batteries rechargeables

7. Suivi sur l'avenir du Centre Thérèse Martin

Le conseil a reçu le premier rapport d'étape du consultant sur l'avenir du Centre Thérèse Martin. Un projet d'étudiants de l'Université Laval est en cours actuellement pour venir supporter les travaux de réflexion sur l'avenir du Centre Thérèse Martin. Les propositions du consultant seront approfondies et ce projet sera sans frais pour la Municipalité.

8. Octroi de contrat pour des travaux d'enrochement sur le chemin de la Pointe

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'enrochement sur le chemin de la Pointe ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission a été calculé sur une base de prix unitaires à partir d'un nombre d'heures et des quantités estimés au préalable par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Transport en Vrac St-Denis et Transport Pierre Dionne ont été invité à soumissionner mais que Transport en Vrac St-Denis est le seul à avoir soumissionné au montant de 37 957.56\$ taxes incluses ;

13-09-03

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le contrat soit donné à Transport en Vrac St-Denis au montant estimé de 37 957.56\$ pour des travaux d'enrochement sur le chemin de la Pointe et que le prix exact sera déterminé en fonction du nombre d'heures et des quantités effectivement utilisées.

ADOPTÉ

9. Demande de dérogation mineure au 131, chemin d'Auteuil

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage privé au 131, chemi d'Auteuil

ATTENDU QUE le propriétaire demande l'autorisation de construire son garage à 1 mètres de la limite Est de sa propriété alors que le règlement de zonage exige 2 mètres ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil de ne pas accorder cette dérogation mineure pour deux principales raisons :

1. La distance dérogatoire est à 50% de la distance permise donc la dérogation n'est pas mineure
2. Le terrain du côté Est est un terrain privé construisible et la construction d'un garage à 1 mètre de la limite latérale pourrait éventuellement nuire au voisin ;

13-09-04

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte la recommandation du CCU de ne pas accorder cette dérogation mineure pour les raisons ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ

10. Offre de service de LVM inc. pour des analyses de sols à l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE le conseil a reçu une offre de service de LVM inc. pour des analyses de sols à l'Anse-des-Mercier relativement au projet de construction d'un bassin d'eau pour le service de protection contre les incendies ;

ATTENDU QUE ces analyses ont été exigées par le MDDEFP qui doit donner son autorisation avant que la Municipalité puisse procéder ;

ATTENDU QUE l'offre de service de LVM inc. consiste à la réalisation d'un inventaire floristique du secteur et une caractérisation des sols pour un montant forfaitaire de 1900\$ plus taxes ;

13-09-05

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte l'offre de service de LVM inc. pour la réalisation d'un inventaire floristique et une caractérisation des sols pour un montant forfaitaire de 1900\$ plus taxes.

ADOPTÉ

11. Entente avec Madame Lucette Nadeau pour la réalisation d'un point d'eau à l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE le projet de construction d'un bassin d'eau à l'Anse-des-Mercier pour le service de protection contre les incendies se situe sur un terrain privé ;

ATTENDU QUE pour pouvoir procéder aux travaux de construction et avoir accès au bassin d'eau une fois les travaux terminés, la Municipalité doit obtenir une entente avec le propriétaire ;

13-09-06

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise le directeur général, Monsieur Adam Ménard, à signer, au nom de la Municipalité, l'entente et tout autres documents s'y rattachant en vertu de laquelle :

La Municipalité assume tout les frais quant à l'installation, l'entretien et l'opération de la prise d'eau et dégage le propriétaire de toutes responsabilités advenant des blessures, qu'elle que soit leur nature, qui pourraient être subies ou causés à toutes personnes se trouvant sur les lieux occupés par le bassin d'eau ou les alentours.

La Municipalité s'engage à payer les frais de notaire et les frais d'arpenteur pour la préparation de la servitude.

La Municipalité s'engage à verser au propriétaire une compensation de 200\$/année pour l'accès à la prise d'eau jusqu'à ce que la prise d'eau ne soit plus utile au service municipal en protection incendie.

La Municipalité s'engage à rendre accessible la prise d'eau pour les besoins du service municipal en protection contre les incendies.

La Municipalité s'engage à remettre à ses frais le terrain dans son état initial advenant le cas où la prise d'eau ne serait plus utile pour le service municipal en protection contre les incendies.

En contrepartie,

Le propriétaire autorise la Municipalité à procéder aux travaux de construction d'un bassin d'eau et accepte de donner une servitude à la Municipalité sur le lot 4 319 260 afin de lui donner accès à la prise d'eau.

ADOPTÉ

12. Démission de la secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une lettre de démission de la part de la secrétaire-réceptionniste, Madame Isabelle Mignault ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Mignault quitte son emploi pour des raisons personnelles qui ne sont pas reliés à son emploi actuel au bureau municipal ;

13-09-07 **IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte la démission de Madame Mignault et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉ

13. Autorisation de dépense pour un séjour exploratoire de Place aux jeunes

ATTENDU QUE le séjour exploratoire organisé par Place aux jeunes en région aura lieu encore cette année ;

13-09-08 **IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise une dépense de 300\$ plus taxes pour préparer un dîner et accueillir les jeunes participants lors de cet événement.

ADOPTÉ

14. Demande au Pacte rural pour l'installation de toilettes à compost dans des lieux publics

ATTENDU QUE le conseil désire installer des toilettes à compost au quai de Rivière-Ouelle et à la plage de la Cinquième-Grève ;

ATTENDU QUE les toilettes à compost sont plus écologiques, plus esthétiques et dégagent moins d'odeurs nauséabondes ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut obtenir une subvention du Pacte rural équivalente à 50% des coûts du projet ;

ATTENDU QUE le montant estimé du coût total du projet est de 9244\$ plus taxes ;

13-09-09 **IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise le directeur général, Monsieur Adam Ménard, à présenter et à signer, au nom de la Municipalité, une demande de subvention au Pacte rural pour le projet ci-haut mentionné et tout autres documents s'y rattachant ;

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 4622\$ plus taxes pour la construction et l'installation de deux toilettes à compost dont une au quai de Rivière-Ouelle et une à la plage de la Cinquième-Grève.

ADOPTÉ

15. Demande à la Fondation de la Faune du Québec pour une aire d'observation au bout de la route Boucher

ATTENDU QUE le conseil désire aménager une aire d'observation de la faune au bout de la route Boucher ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut obtenir une aide financière de la Fondation de la faune du Québec

13-09-10 **IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise le directeur général, Monsieur Adam Ménard, à présenter et à signer, au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec pour la construction d'une aire d'observation de la faune au bout de la route Boucher.

ADOPTÉ

16. Appui au Club de l'Âge d'Or pour une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or de Rivière-Ouelle désire présenter une demande d'aide financière au programme Nouveaux-Horizons pour la construction d'un Gazebo au parc municipal ;

CONSIDÉRANT QUE pour présenter cette demande, le Club de l'Âge d'Or a besoin d'un appui moral de la part de la Municipalité ;

13-09-11

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil appui le Club de l'Âge d'Or dans sa demande d'aide financière au programme Nouveaux-Horizons pour la construction d'un Gazebo au parc municipal.

ADOPTÉ

17. Remboursement au Club des Ados d'une partie du salaire d'une animatrice du camp de jour

ATTENDU QUE le Club des Ados a demandé à la Municipalité un remboursement qui couvre la partie du salaire non-payé par la subvention d'Emplois d'été Canada ;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 357\$ correspondant à une semaine de travail de 35 heures à 10.20\$/heure.

13-09-12

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise une dépense de 357\$ pour rembourser une partie du salaire d'une animatrice du camp de jour 2013 au Club des Ados.

ADOPTÉ

18. Aide à Lac-Mégantic suite à la tragédie ferroviaire

ATTENDU QUE le conseil désire offrir l'aide de la Municipalité suite à la tragédie ferroviaire survenu dans la nuit du 5 au 6 juillet dernier à Lac Mégantic ;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord pour envoyer deux employés de la Municipalité de Rivière-Ouelle à Lac Mégantic pour les aider dans leurs travaux de nettoyage et de réparation ;

13-09-13

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise M. René Lambert et M. André Anctil à se déplacer à Lac Mégantic pour aider, en tant qu'employés de la Municipalité de Rivière-Ouelle, l'équipe responsable des travaux publics de la ville de Lac Mégantic pendant deux jours ;

QUE le conseil autorise ces deux employés à effectuer uniquement des travaux correspondant à l'unité de classification émis par la CSST au nom de la Municipalité de Rivière-Ouelle ;

QUE le conseil autorise les dépenses reliées aux frais de transport, aux frais d'hébergement et aux frais de repas reliées à cette activité ;

ADOPTÉ

19. Contrat de travail de l'agente de développement

13-09-14

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise le directeur général, Monsieur Adam Ménard, à signer le contrat de travail de l'agente de développement, Madame Nancy Fortin.

ADOPTÉ

20. Approbation des comptes fournisseurs

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	101.18 \$
BAUVAL	1 231.35 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	480.15 \$
CARQUEST	773.45 \$
CDFC CAMPING	103.48 \$
CONSTRUCTION B.M.L. INC.	156.11 \$
CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC	20.00 \$
DE LAGE LANDEN	657.89 \$
DÉNEIGEMENT JACQUES MICHAUD	344.93 \$
FERBLANTERIE OUELLET INC.	19.64 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20.00 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC	71.60 \$
GESTION JB-CEL INC.	399.36 \$
GROUPE DYNACO	1 235.08 \$
IMPRESSION SOLEIL	287.44 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	89.45 \$
LOCATION D'OUTILLAGE J.C. HUDON	137.96 \$
MIKES LA POCATIÈRE	105.71 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	185.72 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	698.26 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	1 407.29 \$
RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	1 124.00 \$
ROGER DUBÉ	318.47 \$
SIGNOTECH INC	1 402.76 \$
TECH MINI-MÉCANIQUE ENR.	80.61 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	1 672.89 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	3 941.36 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE	792.89 \$
TOTAL:	17 859.03 \$

13-09-15

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des fournisseurs ci-haut soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

21. Correspondance

- Accusé de réception de la CPTAQ pour la demande d'autorisation # 405679 relativement au chemin d'accès au développement du chemin de la Cédrière
- Lettre d'une citoyenne concernant le service de vidange pour les fosses fermées

- État de dépôt au montant de 41 821\$ provenant de la compensation tenant lieu de taxes pour les immeubles non-imposables en santé et en éducation
- Lettre du Ministère de la Culture et des Communications accompagnée de l'entente signée et du chèque au montant de 13 500\$ pour le projet de mise en valeur du secteur de la Pointe-aux-Orignaux
- Lettre de remerciement de la Corporation des marguilliers du Quai de Rivière-Ouelle pour le prêt de chaises et de tables à une activité de financement

22. Demandes de don

13-09-16

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte les demandes de don suivantes :

- Les Voisins du Kamouraska (25\$)
- Régie intermunicipale en protection incendie (75\$)

ADOPTÉ

23. Varia

Aucun varia

24. Période de questions

- Un citoyen demande pourquoi le contrat de la collecte des ordures a été donné à la Régie intermunicipale des matières résiduelles
- Un citoyen demande plus de flexibilité de la part du chauffeur du camion à vidange
- Un citoyen demande si la route Boucher est un chemin public jusqu'au bout
- Un citoyen demande pourquoi le camion à vidange ne passe toujours pas sur le chemin d'Auteuil
- Un citoyen demande plus d'informations sur les travaux d'enrochement sur le chemin de la Pointe
- Un citoyen demande si la Municipalité a prévu un stationnement pour avoir accès au sentier qui mène au bout de la route Boucher
- Un citoyen demande comment la Municipalité compose avec le fait que le CSSSK n'est pas propriétaire du Centre Thérèse Martin
- Un citoyen demande des précisions sur le projet de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière

25. Prochaine réunion de travail

La date de la prochaine réunion de travail est **mardi, le 24 septembre 2013 à 19h00**

26. Prochaine séance publique

La prochaine séance publique est **mardi, le 1 octobre 2013 à 20h00**

27. Levée de la séance

13-09-17

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h30.

ADOPTÉ

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, secrétaire-trésorier